

RAPPORT D'ACTIVITE DES SERVICES DE L'ETAT DANS L'OISE



ANNEE 2011



EDITORIAL

C'est avec plaisir que je vous présente le rapport 2011 de l'activité des services de l'Etat dans l'Oise.

Comme les années précédentes, j'ai souhaité vous proposer, avec ce document synthétique, une vision claire et large de l'intervention de l'Etat au service des isariens. L'enjeu n'est pas de vous détailler, service par service, l'ensemble des actions de l'Etat territorial - et elles sont nombreuses ! - mais davantage de mettre en avant les principales politiques publiques mises en œuvre dans le département en matière de sécurité, d'emploi, de solidarité, d'aménagement du territoire ou encore d'éducation.

L'activité des services de l'Etat a été soutenue en 2011, s'appuyant sur l'engagement et le sens de l'intérêt général des agents qui y ont participé.

L'Etat s'est attaché à améliorer sans cesse la qualité du service rendu, en consolidant une nouvelle organisation administrative et en poursuivant ses efforts d'accueil et d'accompagnement des usagers au plus près de leurs besoins, avec une exigence toujours plus aiguë de performance.

L'Etat s'est également investi avec force pour protéger la population, avec notamment une lutte quotidienne contre la délinquance. Il s'est mobilisé auprès de nos territoires, à travers entre autres la signature du contrat de redynamisation de site de défense de Noyon ou encore la préparation du nouveau schéma départemental de coopération intercommunale. Il a enfin cherché à protéger et valoriser le patrimoine exceptionnel de notre département, qu'il soit environnemental, historique ou culturel, avec le souci quotidien de le préserver, le promouvoir et de préparer l'avenir.

Dans le même temps, les services de l'Etat se sont particulièrement engagés auprès de nos concitoyens, nos entreprises ou nos territoires les plus fragiles. Le soutien de l'économie, la lutte contre le chômage, la solidarité envers les plus démunis sont en effet au cœur de notre mission de service public et de notre engagement en faveur des générations futures.

C'est donc à vos côtés au quotidien et résolument tourné vers l'avenir que l'Etat s'est attaché à exercer ses missions au service des isariens.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce rapport, en espérant qu'il vous permette d'approcher toute la diversité de l'action de l'Etat dans l'Oise.



Nicolas Desforges,
Préfet de l'Oise

SOMMAIRE

1^{ère} Partie : le service public dans le département en 2011, un renforcement du service aux usagers.....	4
1.1. PARACHEVER LA REFORME DE L'ADMINISTRATION TERRITORIALE.....	4
1.2. AMELIORER LE SERVICE RENDU AUX USAGERS.....	5
2^{ème} partie : l'activité économique et l'emploi, un engagement résolu de l'Etat.....	8
2.1. SOUTENIR LES ENTREPRISES ET LES TERRITOIRES AFFECTES PAR LA CRISE.....	8
2.2. AGIR CONTRE LE CHOMAGE, AU PLUS PRES DU TERRAIN.....	9
3^{ème} partie : la cohésion sociale et l'égalité des chances, une mobilisation déterminée.....	11
3.1. FAVORISER LE LOGEMENT ET L'HEBERGEMENT.....	11
3.2. AGIR EN FAVEUR DE L'EDUCATION ET DE LA JEUNESSE.....	13
4^{ème} partie : la sécurité et la protection de la population, une exigence quotidienne et des activités plurielles.....	15
4.1. LUTTER CONTRE LA DELINQUANCE.....	15
4.2. AMELIORER LA SECURITE ROUTIERE.....	16
4.3. GARANTIR LA PROTECTION DES POPULATIONS.....	17
4.4. PREVENIR LES RISQUES ET GERER LES CRISES.....	18
5^{ème} partie : le développement du territoire, une protection et une valorisation des patrimoines.....	19
5.1. ACCOMPAGNER LES AGRICULTEURS AU QUOTIDIEN ET SUR LE LONG TERME.....	19
5.2. AGIR POUR UN ENVIRONNEMENT DE QUALITE.....	19
5.3. VALORISER ET FAIRE CONNAITRE LE PATRIMOINE CULTUREL, ACCOMPAGNER LA CREATION ARTISTIQUE.....	21

1^{ère} partie : LE SERVICE PUBLIC DANS LE DEPARTEMENT EN 2011, UN RENFORCEMENT DU SERVICE AUX USAGERS

L'année 2010 avait marqué un tournant majeur dans l'exercice de ses missions par l'Etat dans le département, à travers la réforme de l'administration territoriale (Réate). Cette évolution a permis de déployer dans le département un Etat plus fort, plus lisible, plus réactif et plus proche des usagers par le regroupement des services en cohérence avec leurs missions prioritaires. Ce faisant, une meilleure allocation des moyens et de nouvelles synergies entre administrations ont favorisé l'efficacité et la performance du service public dans le département.

Au sortir de cet important chantier, les services de l'Etat ont poursuivi en 2011 leur évolution, dans le sens d'une stabilisation des structures, d'un approfondissement de la mutualisation des moyens de l'Etat et d'un renforcement des services rendus aux usagers.

1.1. Parachever la réforme de l'administration territoriale

1.1.1. La stabilisation des structures

L'année 2011 a permis à chacune des nouvelles entités de l'Etat dans le département de stabiliser sa nouvelle organisation et de rechercher un fonctionnement intégré des nouvelles structures. Dorénavant, usagers et agents de l'Etat bénéficient pleinement de la nouvelle architecture des services de l'Etat local :

- Trois directions départementales interministérielles (territoires, protection des populations et cohésion sociale) et trois unités territoriales de directions régionales, placées sous l'autorité du Préfet ;
- Les services départementaux de l'éducation nationale, une délégation territoriale de l'agence régionale de santé et la direction départementale des finances publiques, qui ont également évolué, ainsi que les services de police et de gendarmerie ;

Cette organisation permet désormais une identification plus claire des responsabilités des différentes administrations et des interlocuteurs pertinents pour les usagers, et une intervention plus cohérente et efficace des différents services de l'Etat local.

L'organisation de l'Etat dans le département



i la direction départementale des finances publiques en quelques chiffres

- Création juridique de la DDFIP le 26 avril 2010. En 2011, la totalité du département relève d'un service des impôts des particuliers (SIP) ;
- Montant de TVA encaissé : 1 156 M€ ; montant d'impôt sur les sociétés recouvré : 267 M€ ; montant de l'impôt sur le revenu émis : 553 M€
- 22% des déclarations de revenus télé-déclarés (+12,2%) ; 11 605 télédéclarants TéléTVA ; taux de paiement dématérialisé des impôts : 59,71%
- gestion financière par la DDFIP de 2 557 budgets actifs du secteur public local et déploiement de nouvelles actions pour favoriser la dématérialisation des paiements (tableau de bord de l'élu, service "demande de valeurs foncières", TIPI-titres payables sur Internet)

1.1.2. L'approfondissement des synergies entre administrations

La nouvelle architecture de l'Etat local a permis en 2011 de mieux organiser les moyens de l'Etat en approfondissant les synergies entre les différentes cultures ministérielles et la mutualisation des moyens, notamment les fonctions supports et administratives. Ainsi :



- **"L'Etat roule branché"** : les services de transport du courrier ont été regroupés et un véhicule électrique collecte dorénavant le courrier de la Préfecture et des Directions départementales du territoire, de la protection de la population et de la cohésion sociale.
- **Un service unique de renseignements téléphoniques** : la préfecture et les sous-préfectures ont regroupé leurs services d'accueil téléphonique et de renseignements pour améliorer l'orientation des usagers dans leurs démarches administratives. Créé en avril 2011, le SART (service d'accueil et de renseignement téléphonique) fournit désormais du lundi au vendredi, de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h, pour l'ensemble du département, des informations relatives aux cartes grises, permis de conduire, cartes d'identité et passeports.

1.2. Améliorer le service rendu aux usagers

Une qualité de service renforcée, des procédures modernisées et un accompagnement de proximité : l'utilisateur est aujourd'hui plus que jamais au cœur des préoccupations de l'Etat local.

1.2.1. Une qualité de service renforcée

La Préfecture de l'Oise est investie depuis plusieurs années dans l'amélioration de la qualité des services rendus aux usagers. Dans ce cadre, l'année 2011 a permis d'approfondir les démarches déjà engagées :

- **Répondre aux exigences liées à la délivrance des titres** : de l'immatriculation des véhicules aux permis de conduire, en passant par les cartes nationales d'identité ou des passeports, les services de la préfecture et des sous-préfectures ont veillé à améliorer leur performance (délais de traitement, efficacité par agent, etc.), mais aussi la réponse apportée à des problématiques particulières (fraude à l'identité par exemple). De plus, l'augmentation du nombre de personnes accueillies par le service immigration (+ 36%) a conduit les services à déployer une activité supplémentaire en cohérence (délivrance de titres : + 78% ; dossiers de regroupement familial traités : + 16%).

- **Améliorer l'accueil du public et le traitement des demandes :** l'Oise s'est pleinement engagée dans le **référentiel Marianne**, qui demande aux services accueillant du public de répondre à 19 engagements de service. La mise en place dans l'Oise de l'**accélérateur Marianne** (les sous-préfectures de Senlis et Compiègne ont été désignées sites pilotes) a permis de réaliser un saut qualitatif en 2011. De même, la sous-préfecture de Compiègne a été classée 12^{ème} sur 163 sites et 2^{ème} sous-préfecture par une enquête mystère nationale sur l'accueil dans certaines préfectures et sous-préfectures.



- **S'inscrire dans une démarche de certification de la qualité de service :** l'accueil, la délivrance de titres, la communication de crise ou encore les relations avec les collectivités font l'objet depuis 2008 d'un processus de certification "Qualipref", mené par le ministère de l'intérieur et l'Afaq-Afnor (agence française de la qualité). Deux audits menés en 2011 ont conduit à renouveler la certification de la Préfecture de l'Oise.

1.2.2. Des procédures modernisées



Année après année, les **procédures** proposées aux entreprises et aux citoyens sont **simplifiées** et leur **accessibilité améliorée**. En 2011, les usagers isariens ont pu, **directement en ligne**, déposer leur dossier de demande d'aides agricoles, effectuer les opérations d'immatriculation d'un véhicule, payer leurs impôts, effectuer leurs déclarations sociales, déclarer une association ou encore télécharger plusieurs centaines de formulaires Cerfa sur les sites des administrations de l'Etat dans le département.

1.2.3. Un accompagnement de proximité des collectivités

i les temps forts de la vie publique locale en 2011

- Visite du Premier ministre le 26 août et du Président de la République le 27 septembre. Visites de 27 ministres dans le département.
- Tenue des élections cantonales les 20 et 27 mars (20 cantons, représentant 357 communes, 467 bureaux de vote et environ 260 000 électeurs ; 107 candidats au 1er tour, 34 candidats au second).
- Organisation des élections sénatoriales entre juin et septembre : le 17 juin, les maires ont désigné les délégués des conseils municipaux ; le 25 septembre, les 2 200 grands électeurs ont élus 4 sénateurs parmi les 6 listes proposées.

Plus globalement, l'Etat accompagne les collectivités territoriales dans leur activité quotidienne, qu'il s'agisse des aspects juridiques, budgétaires ou urbanistiques.

- **Une action de contrôle, de conseil et l'apport d'une expertise adaptée :** l'Etat exerce le contrôle des actes administratifs reçus en matière de commande publique, de fonction publique territoriale, d'intercommunalité et de vie des institutions, dans un souci de respect des textes et de sécurisation juridique des collectivités. Il accompagne ainsi quotidiennement les collectivités (lettres d'observations à valeur pédagogique) autant qu'il contrôle la légalité de leurs 60 000 actes.

i ACTES, rapidité, traçabilité et praticité des actes soumis au contrôle de légalité

Un plan stratégique de déploiement de l'application ACTES défini en 2011 a permis d'augmenter le nombre de collectivités concernées (désormais 241) et d'actes télétransmis (11 317 actes transmis en 2011).

Ce dispositif permet aux collectivités de télétransmettre leurs actes soumis au contrôle de légalité, de disposer d'un accusé de réception sous 24 heures, de réaliser des économies, de bénéficier de fonctionnalités dont l'archivage.

- **Un soutien budgétaire :** l'Etat a versé près de 636 M€ aux communes, EPCI et au département de l'Oise (dont 60% de dotation globale de fonctionnement). En outre, 51 M€ ont été attribués au titre du fonds de compensation pour la TVA pour accompagner les investissements des collectivités et deux mécanismes (DCRTP et FNGIR) ont permis de compenser les effets de la réforme de la taxe professionnelle. Enfin, un fonds de soutien aux communes concernées par le redéploiement des armées a été mis en place pour les accompagner. Dans le même temps, plus de 5 500 actes budgétaires ont été contrôlés.
- **Un appui en matière d'urbanisme :** l'Etat exerce à la fois une activité de contrôle (1301 actes contrôlés en 2011) et d'accompagnement des collectivités dans l'élaboration de leurs documents de planification et dans leurs projets d'urbanisme. De plus, l'Etat soutient et accompagne les collectivités dans leurs grands projets d'aménagement du territoire (rénovation du quartier Rouher à Creil ou la déviation de Troissereux) ou anime de grands projets d'équipement (nouveau centre pénitentiaire de Beauvais, remplacement de lignes du réseau électrique haute tension du département).

i le schéma départemental d'orientation de la coopération intercommunale de l'Oise

La loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales constitue une évolution majeure de l'intercommunalité en France, permettant une rationalisation de l'organisation du territoire.

Dans l'Oise, l'année 2011 a permis d'élaborer par la concertation un projet de carte de l'intercommunalité dans le département. La commission départementale de la coopération intercommunale (CDCI), réunie à 4 reprises au cours de l'année 2011, a adopté à l'unanimité un schéma départemental d'orientation de la coopération intercommunale le 10 février 2012. Ce schéma prévoit :

- de rattacher les 9 communes isolées à un établissement public (EPCI) à fiscalité propre,
- de réduire de 62 le nombre des syndicats existants (- 18%), notamment dans les domaines de l'eau et de l'électricité ;
- des regroupements d'EPCI à fiscalité propre et des études du territoire, premier jalon d'une intercommunalité étendue et solidaire.

2ème partie : L'ACTIVITE ECONOMIQUE ET L'EMPLOI, UN ENGAGEMENT RESOLU DE L'ETAT

En 2011, les indicateurs d'activité des entreprises (encaissements de TVA, chiffre d'affaires) retrouvent pour la première fois leurs niveaux d'avant-crise. Sur le front de l'emploi, le chômage des jeunes baisse de 1,3 % et le recours au chômage partiel est stable. Néanmoins, le taux de chômage global repart à la hausse (9,6 % fin 2011) et affecte plus particulièrement les demandeurs d'emploi de longue durée et les seniors. Dans ce contexte contrasté, l'engagement de l'État auprès des entreprises et en faveur de l'emploi ne faiblit pas.

2.1. Soutenir les entreprises et territoires affectés par la crise

L'État est engagé aux côtés des entreprises, pour les accompagner face aux difficultés rencontrées, mais également pour créer localement les conditions de la croissance.

2.1.1. Aider les entreprises à se financer et les accompagner dans leurs projets de développement



- **La médiation du crédit** : les entreprises rencontrant des difficultés d'accès au crédit ont la possibilité de solliciter un médiateur qui interviendra en leur faveur auprès des banques. Piloté par la Banque de France en lien avec différents partenaires du monde économique désignés en qualité de « tiers de confiance »,

le dispositif a permis de préserver 21,5 millions d'euros d'encours bancaires depuis le début de la crise.

- **La commission des chefs de services financiers (CCSF)** : présidée par le directeur départemental des finances publiques, cette instance est amenée à se prononcer sur l'étalement des dettes fiscales et sociales des entreprises en difficulté. Depuis le début de la crise, 136 entreprises ont bénéficié d'un plan d'étalement de leurs dettes.



- **Oséo, la banque des PME** : en 2011, Oséo a accompagné 1000 entreprises, permettant de lever 89 millions d'euros au total. S'agissant du volet « innovation », ce sont 6,5 millions d'euros qui ont été engagés.

L'activité « garantie » a concerné 61 millions d'euros et l'activité « financement » a permis de distribuer 21 millions d'euros

i la CDFE, la confiance au service de l'économie

La commission départementale de suivi du financement de l'économie (CDFE) réunit tous les mois, sous la présidence du préfet, les principaux acteurs de l'économie du département (finances publiques, Banque de France, UT-DIRECCTE, Oséo, URSSAF, Pôle emploi, chambres consulaires, organismes patronaux, banques, etc.).

Cette commission examine toute question relative au « climat local des affaires » (accès au crédit, état des carnets de commande, difficultés rencontrées). Elle est surtout une enceinte privilégiée pour raffermir les liens de confiance entre le monde des entreprises, celui des banques et les services de l'État.

2.1.2. Financer la création d'emploi dans les territoires affectés par la crise

Plusieurs dispositifs permettent de subventionner les créations d'emplois pérennes. Qu'ils soient publics ou privés, ces fonds sont alloués par un comité d'engagement au sein duquel la place de l'État est déterminante.

- **Les conventions de revitalisation** : les entreprises appartenant à des groupes de plus de 1 000 salariés et qui procèdent à un licenciement collectif affectant, par son ampleur, l'équilibre du bassin d'emploi dans lequel elles sont implantées, sont assujetties à une obligation de revitalisation. En 2011, les conventions de revitalisation conclues entre les entreprises et l'État ont permis de subventionner 800 emplois (CDI) dans le département, pour un montant total de 2,9 M€.
- **La mission Vivendi** : pour les territoires non couverts par une convention de revitalisation mais néanmoins touchés par la crise, un fonds, affecté par la société Vivendi, aide à la création d'emploi. En 2011, 165 emplois ont ainsi été soutenus, pour un montant de 270 000 €.
- **Le fonds national de revitalisation des territoires** : destiné aux territoires bénéficiant peu ou pas des conventions de revitalisation, ce fonds a permis de financer un projet de 20 créations d'emploi, pour un total de 400 000 €.
- **Le fonds pour les restructurations de la défense** : destiné à compenser les effets de la réforme de la carte militaire, ce fonds a bénéficié à 7 entreprises des arrondissements de Compiègne et Senlis, et contribué à la création de 82 emplois pour un montant total de 650 000 €.

i 47 M€ pour le CRSD de Noyon

Le contrat de redynamisation du site de défense (CRSD) de Noyon a pour objet de compenser le départ du Régiment de Marche du Tchad.

Fruit d'un travail partenarial qui a nécessité trois ans de préparation, il a été signé en décembre 2011 par le Préfet et le Président de la communauté de communes du pays noyonnais.

Trois axes d'action ont été retenus : l'accroissement de l'offre de formation et l'ouverture d'un campus d'excellence ; la dynamisation du tissu économique et le positionnement sur l'innovation, la recherche et l'expérimentation ; la promotion du tourisme et des loisirs verts.

Le CRSD est doté d'un peu plus de 47 M€, tous financements confondus, dont près de 18 M€ pris en charge par l'État.

2.2. Agir contre le chômage, au plus près du terrain

Adaptés aux différents publics auxquels ils s'adressent, de nombreux outils sont destinés à faciliter l'accès ou le retour à l'emploi.

- **Les contrats aidés** : 6 575 contrats uniques d'insertion ont été conclus en 2011, dont 88 % dans le secteur non marchand (collectivités territoriales, associations, etc.). Ces emplois, subventionnés par l'État, ont vocation à offrir une vraie expérience professionnelle à des publics éloignés du marché du travail.

- **Les contrats en alternance** : près de 5 200 jeunes ont bénéficié en 2011 d'un contrat de professionnalisation ou d'apprentissage (+ 18 % en un an). L'alternance est une priorité, tant elle a démontré son efficacité en matière de sortie positive vers l'emploi.
- **L'insertion professionnelle des travailleurs handicapés** : plusieurs actions ont été menées en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés, en particulier pour promouvoir l'alternance auprès de ce public. Ainsi, 38 primes d'apprentissage ont été versées aux entreprises ayant conclu des contrats en alternance avec de jeunes travailleurs handicapés.
- **L'insertion par l'activité économique** : 71 structures ont été conventionnées en 2011 par l'UT-DIRECCTE. Au total, plus de 5 700 personnes en difficulté sociale travaillent au sein d'un atelier ou d'un chantier d'insertion, dans une association intermédiaire ou dans une entreprise d'insertion.

① des actions concrètes pour le service public de l'emploi local (SPEL)

L'année 2011 a été marquée par le renouveau des SPEL. Placés sous la présidence des sous-préfets, ils ont vocation à décliner la politique de l'emploi, au niveau de chaque arrondissement et en fonction des particularités locales.

Ces instances, qui se réunissent une fois par mois, associent l'UT-DIRECCTE, les services de l'Éducation nationale, ceux de Pôle emploi, du Conseil général et du Conseil régional, les maisons de l'emploi et de la formation, les chambres consulaires, les organismes professionnels, etc.

Parmi les opérations concrètes décidées tout au long de l'année 2011 afin de fluidifier le marché du travail local, citons les opérations de job dating et de découverte des métiers, l'organisation de forums de l'emploi à destination des jeunes et des seniors et la mise en place de formations adaptées aux besoins de chaque territoire.

3ème partie : LA COHESION SOCIALE ET L'EGALITE DES CHANCES, UNE MOBILISATION DETERMINEE

L'Etat est le garant la cohésion sociale et de l'égalité des citoyens. Avec l'ensemble des acteurs concernés, il déploie sur le territoire une large gamme de dispositifs solidaires allant du logement à l'éducation.

3.1. Favoriser le logement et l'hébergement

3.1.1. Répondre aux situations de grande détresse

i les indicateurs 2011

- 865 demandeurs d'asiles hébergés au 31/12/11 dans les structures d'accueil et d'hébergement
- 708 dossiers DALO (droit au logement opposable) déposés en 2011 (622 en 2010)
- - 26% de familles sans solution de relogement après dépôt d'un dossier DALO (-14,3% en 2010)

L'Etat a poursuivi en 2011 son action pour répondre aux situations de fragilité et de détresse que rencontrent nos concitoyens mal logés ou sans logement. L'objectif est de proposer un continuum entre l'hébergement et le logement en construisant, pour chaque personne, un parcours personnalisé d'insertion vers le logement de droit commun chaque fois que cela est possible. A cette fin, l'Etat a notamment mené les actions suivantes :

- **L'inauguration d'un service intégré d'accueil et d'orientation de l'Oise (SIA2O)** en janvier 2011, plate-forme unique départementale, qui favorise la transition de l'urgence vers l'insertion et garantit la fluidité vers le logement ;
- **La mise en place du Numéro Unique National (NUN) d'enregistrement des demandes de logement locatif social** : désormais un seul et unique formulaire est à remplir, quels que soient le territoire ou le service auxquels les administrés s'adressent.



- **La poursuite d'une meilleure gestion du contingent préfectoral.**

L'Etat est réservataire de droit de logements sociaux (30 % du total des logements de chaque organisme) lui permettant de mieux garantir le droit d'accès au logement des personnes reconnues prioritaires au titre du droit au logement opposable (DALO). L'Etat a ainsi signé en 2011 avec les 12 bailleurs sociaux ayant des logements dans le département une convention de réservation fixant les modalités pratiques de gestion du contingent. Il poursuit par ailleurs une collaboration plus étroite avec les bailleurs (rencontres avec la direction de la cohésion sociale (DDCS) toutes les six semaines, participation de la DDCS aux commissions d'attribution de logement).

❶ l'hébergement d'urgence en période hivernale (plan grand froid)

Le plan grand froid protège les populations fragilisées par les intempéries grâce à un renforcement des moyens d'hébergement et une plus grande coordination entre les services de l'État, les collectivités locales et les associations.

Il est activé le 1er novembre et se termine au plus tôt le 15 mars (selon les conditions climatiques). Il complète les 542 places d'hébergement disponibles sur tout le département tout au long de l'année. Il comprend quatre niveaux de mobilisation, avec pour chacun une ouverture de places supplémentaires (niveau vert - "Temps Froid", jaune - "Grand Froid", orange et rouge - "Froid Extrême")

Bilan du plan grand froid 2011 - 2012 : (activation temporaire des niveaux 2 et 3)

- 8 337 appels au 115 et 13 317 interventions des équipes mobiles du SAMU SOCIAL
- 205 places supplémentaires mobilisables et 5219 passages au sein des accueils de jour
- 83 personnes orientées vers d'autres hébergements à l'issue du plan grand froid
- aucune demande non satisfaite)

3.1.2. Développer un parc de logements de qualité et adaptés aux besoins de la population

- **Le financement de logement social** : avec l'appui des collectivités délégataires des aides à la pierre, l'Etat a contribué au financement de 1 119 logements sociaux pour le parc public par l'intermédiaire de 1,34 M€ de subventions. Les aides indirectes de l'Etat (taux réduit de TVA, exonération de taxe foncière, bonification de prêts) ont complété cet effort en représentant plus du quart du coût des opérations engagées.
- **La réhabilitation des logements du parc privé** : l'Etat s'est également engagé à réhabiliter 496 logements du parc privé, aux titres de la précarité énergétique, du handicap et de l'habitat indigne ou très dégradé avec 1,73 M€ de crédits mobilisés par l'ANAH (Agence Nationale de l'Habitat). En 2011, le guichet unique et la cellule opérationnelle créés en 2010 pour lutter contre l'habitat indigne sont pleinement opérationnels et ont traité une centaine de signalements.



- **La rénovation urbaine** : un programme ambitieux permet, sur la base d'un investissement financier considérable (574 M€ sur 8 ans) subventionné à hauteur de 172 M€ par l'ANRU, de transformer jour après jour les quartiers de 7 des plus importantes villes du département.

❶ Garantir l'accessibilité du cadre bâti pour tous

La sous-commission départementale pour l'accessibilité examine sous l'angle de l'accessibilité les permis de construire pour des établissements recevant du public. Elle a étudié plus de 900 dossiers en 2011.

En collaboration avec la chambre des métiers et de l'artisanat, la ville de Beauvais et les associations de personnes en situation de handicap, des actions de sensibilisation et d'information sont régulièrement menées auprès des principaux acteurs de l'accessibilité.

Enfin, 42 communes et intercommunalités ont créé une commission communale et 6 schémas directeurs d'accessibilité des services de transport collectif sont élaborés ou en cours de réflexion, alors que 150 plans d'accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics ont déjà été adoptés.



3.1.3. Réviser le schéma départemental des gens du voyage



L'Oise est dotée d'un schéma départemental d'accueil des gens du voyage qui doit être révisé au bout de 6 ans. Sous l'impulsion du Préfet, qui préside le comité de pilotage des gens du voyage, la révision du schéma a été présentée le 6 avril 2011.

Le nouveau schéma prévoit la poursuite de la création des aires initialement prévues, intègre des mesures sociales et éducatives complémentaires et prend en compte la situation des populations qui souhaitent s'ancrer territorialement. La réflexion s'est également poursuivie sur la création de terrains familiaux qui pourront être financés par l'État s'ils sont inscrits dans le schéma départemental révisé.

3.2. Agir en faveur de l'éducation et de la jeunesse.

L'éducation de la jeunesse est une priorité, c'est le premier budget de la nation, c'est un investissement.

i la communauté éducative de l'Oise

Sous la direction de la directrice académique des services départementaux, la communauté éducative de l'Oise regroupe :

- 919 écoles publiques (85 564 élèves et 5 056 professeurs des écoles) et 25 écoles privées (5263 élèves et 363 enseignants du privé).
- 1 EREA, 66 collèges (36 963 élèves) et 33 lycées et lycées professionnels (25 812 élèves), et 5 949 enseignants du public (708 enseignants du privé)
- 600 personnels administratifs, des personnels du service social et des médecins et infirmiers scolaires

L'Education Nationale renforce année après année son intervention pour adapter l'offre éducative aux besoins du territoire et répondre aux nouveaux défis. Elle le fait en s'appuyant sur de nombreux outils.

- **L'accompagnement éducatif** : favoriser l'égalité des chances entre les élèves :
 - dans les écoles, l'accompagnement éducatif concerne 3 515 élèves dans 9 circonscriptions, 55 écoles et 5 écoles hors éducation prioritaires
 - dans les collèges, tous les établissements accompagnent 9 370 élèves.
- **Les dispositifs relais : lutter contre l'exclusion scolaire et la violence**
 - 205 élèves suivis en 2010-11, dont 86% retourneront ensuite dans leur classe d'origine
- **L'internat d'excellence : offrir un environnement favorable à la réussite**
 - Ouvert en 2010 à Noyon, l'Etat, avec l'ANRU, s'est particulièrement investi pour construire cet internat d'excellence (2,5 M€ la première année, 3,9 M€ en 2011) et y affecter des personnels d'enseignement et d'éducation (portés à 13 ETP en 2011)
 - 196 élèves accueillis (contre 78 l'année passée)

- accueil de plusieurs élèves de la classe préparatoire aux grandes écoles "économie et commerce", ouvert à Noyon en 2011
- **La réussite éducative : des parcours individualisés adaptés aux besoins de l'enfant**
 - entre 750 et 800 enfant suivis
- **Les cordées de la réussite : favoriser la poursuite des études**
 - 15 lycées et 4 collèges, soit 336 élèves (dont 78 issus des ZUS) et 4 lycées supplémentaires en prévision

📌 le service civique (www.service-civique.gouv.fr)

Le Service Civique permet à toute personne de 16 à 25 ans de s'engager au service de l'intérêt général et de développer de nouvelles compétences dans 9 grands domaines (culture, humanitaire, éducation, environnement, santé, etc.).

Dans l'Oise, les missions se réalisent notamment au sein d'établissements scolaires (lycée JB Corot, collège Claude Debussy...), d'associations (FC Montataire, Association la patine de l'âge) et de collectivités territoriales (Beauvais, Venette, Thourotte, Senlis, etc.).



En 2011, ce sont près de 144 jeunes qui ont été accueillis en service civique dans l'Oise, nombre qui a vocation à plus que doubler dès l'année suivante.

- **L'accueil des élèves en situation de handicap :**
 - 31 unités localisées d'inclusion scolaire (ULIS, dont quatre nouvelles en 2011)
 - 60 classes d'inclusion sociale (CLIS, dont une nouvelle)
 - 372 places en dispositifs collectifs pour les élèves du second degré (dont 48 places nouvelles)
 - 2 964 projets personnalisés de scolarisation en milieu ordinaire (+50%/2007)
 - 1 100 élèves accompagnés par un auxiliaire de vie scolaire individuel

📌 la lutte contre le décrochage scolaire et l'absentéisme

La Préfecture, les services académiques et les trois Parquets du département ont signé en mai 2011 une convention relative à la lutte contre l'absentéisme scolaire pour coordonner leur action tout en veillant à la complémentarité avec les actions des services sociaux et des chefs d'établissement. L'enjeu est de coordonner les actions pour une réponse plus rapide et un meilleur accompagnement des familles.

Plus généralement et pour lutter contre le décrochage scolaire, priorité nationale, des plates-formes de suivi et d'accompagnement ont été installées en 2011. Les responsables départementaux et locaux ont été installés par le Préfet de l'Oise en avril 2011 et deux campagnes de repérage des décrocheurs ont permis d'accompagner plusieurs centaines de jeunes sur le département. Le troisième trimestre 2011 a permis d'affiner les outils et la méthode, mais aussi d'améliorer la liaison avec les missions locales, en charge de l'accompagnement de ces jeunes.

4ème partie : LA SECURITE ET LA PROTECTION DE LA POPULATION, UNE EXIGENCE QUOTIDIENNE ET DES ACTIONS PLURIELLES

4.1. Lutter contre la délinquance

L'année 2011 a confirmé la tendance à la baisse des principaux indicateurs de mesure de la délinquance et notamment de la délinquance de proximité, contribuant ainsi à réduire le sentiment d'insécurité des citoyens.

- **Une baisse des principaux indicateurs** : la délinquance de proximité a baissé de 1,13%, et les atteintes volontaires à l'intégrité physique ont baissé de 7,07 % (398 faits en moins). En revanche, la délinquance générale a augmenté de 3,02%, (1200 faits de plus qu'en 2010), avec des évolutions contrastées en zone police et gendarmerie, sous l'effet de la progression des cambriolages de résidences principales en zone rurale (655 faits de plus) et en dépit de la diminution des cambriolages dans les locaux industriels, commerciaux et financiers (- 5,83%). Ces évolutions justifient l'action résolue des forces de l'ordre contre les cambriolages, qui s'appuie sur les travaux d'une cellule associant police et gendarmerie constituée à cette fin.

📌 les indicateurs de la délinquance en 2011

Délinquance de proximité : - 1,13%	Atteintes aux biens : +1,17%
Violences aux personnes : - 6,93%	Escroqueries et infractions économiques : +9,53%
Vols liés aux véhicules : - 0,09%	

- **Les résultats d'une politique de prévention**

L'État apporte son concours à la prévention de la délinquance à travers le Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance. Il finance le développement des dispositifs de vidéo-protection ainsi que des actions de prévention portées par les associations et les collectivités :



- 688 794 € de financement au titre du volet vidéo protection (205 caméras) ;

- 69 800 € pour les actions de prévention portées par les associations (15 projets portés par 9 associations) ;
- 114 330 € pour les actions de prévention portées par les collectivités (12 projets portés par 8 collectivités).

- **Le plan "tranquillité seniors"**

Cette opération initiée en 2010 s'est poursuivie en 2011 afin d'informer nos aînés sur les moyens de se prémunir contre la délinquance. L'Oise dénombre 11 000 seniors vulnérables.

En 2011, 58 réunions d'informations ont été réalisées en direction de clubs du troisième âge. Plus de 2 300 personnes âgées ont été sensibilisées sur le sujet.



La lutte contre les fraudes

Le comité départemental opérationnel anti-fraude (CODAF) installé dans l'Oise le 30 juillet 2010, a poursuivi ses activités tout au long de l'année 2011 et donne des résultats. Sans être exhaustif, on peut citer :

- 330 actions de contrôle effectuées ;
- 150 cas de dossiers frauduleux détectés par Pôle emploi pour un montant de près d'1,7 M€, conduisant à 7 dépôts de plainte ;
- 400 000 € de droits et pénalités récupérés par la DDFIP dans les quartiers sensibles du département ;
- une nette hausse des procès-verbaux en matière de travail illégal et des infractions relevées (463 infractions contre 398 en 2010).

Le 5 mai 2011 s'est tenu un CODAF en présence du Ministre du Travail, de l'Emploi et de la Santé, qui a félicité les services pour le travail accompli et a insisté sur la nécessité d'amplifier les efforts dans la lutte contre les fraudes, tant au niveau du travail illégal que de la fraude aux finances publiques. Afin de renforcer la synergie entre les services et maximiser l'efficacité de leurs actions, le Préfet de l'Oise et le Procureur de la République de Beauvais ont pris l'initiative conjointe de réaliser un guide méthodologique destiné à l'ensemble des services participant au CODAF.

4.2. Améliorer la sécurité routière

La sécurité passe aussi par la lutte contre l'insécurité routière, qui, cette année, a permis d'enregistrer une baisse significative du nombre d'accidents et de blessés (-7%) même si le nombre de tués reste encore trop élevé (61 en 2011). Afin de poursuivre ces efforts, des actions préventives et répressives ont été menées par les services de l'État dans le département :

- **Le Plan Départemental d'Action de Sécurité Routière**, un levier d'action financier au service de la sécurité routière :
 - dotation des CDI des collèges en livrets de préparation aux attestations scolaires de sécurité routière (ASSR) et formation de 20 000 élèves à cette attestation ;
 - actions de sensibilisation menées en discothèque ;
 - opérations "carton jaune" (menées par la gendarmerie et la police nationale) ;
 - offre d'un livret de prévention aux nouveaux titulaires du permis moto de septembre 2011 ;
 - formation post-permis des conducteurs de 2 roues par les forces de l'ordre.
- **Une action répressive renforcée** : les forces de l'ordre ont consacré en 2011 plus de 130.000 heures aux contrôles routiers (alcoolémie, vitesse, contrôles divers) :
 - 4411 infractions graves ont ainsi été relevées (alcool, stupéfiants, grands excès de vitesse, conduite sans permis) ;
 - 1501 suspensions de permis de conduire (378 dues à la vitesse, 894 dues à l'alcool et 229 pour cause de stupéfiants) ont été prononcées.

les innovations 2011

- Mise en place de 8 radars pédagogiques en amont de radars fixes et installation de 7 nouveaux radars fixes.
- Généralisation du PV électronique au sein des services de police et de gendarmerie.
- Mise en place des premières mesures d'immobilisation administrative de véhicules : au total 7 procédures menées.
- Constitution d'un groupe répressif « addiction » au sein de la gendarmerie en novembre 2011.

4.3. Garantir la protection des populations

Au-delà de la protection du citoyen ou du consommateur, c'est bien une protection globale des populations que l'État met en œuvre au titre de sa mission régaliennne de garant de la sécurité. Les nombreuses actions conduites au cours de l'année 2011 à la fois par les directions départementales de la protection des populations, de la cohésion sociale et par l'unité territoriale de la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi témoignent de cette réalité. A titre d'illustration, peuvent être citées les actions suivantes :

- **La santé et la protection animales :** la ré-émergence de la tuberculose bovine en France a conduit à diligenter plusieurs enquêtes sanitaires dans des élevages de l'Oise. Le département conserve son statut indemne vis-à-vis de la tuberculose bovine en 2011.

- **La sécurité des aliments :** au cours de l'année, 1118 contrôles ont été menés de l'abattoir à la remise au consommateur (distribution, commerces de détail, restauration commerciale) en passant par les industries agroalimentaires ou les établissements de restauration collective. La programmation de contrôles ciblés a ainsi permis de relever des manquements à la réglementation dans 41% des cas (donnant lieu notamment à 61 ordres de mise en conformité rapide et une fermeture d'urgence).



- **La sécurité des produits non-alimentaires :** en 2011, la surveillance de ces produits (qui concentrent 25 % des réclamations en France) s'est poursuivie dans un contexte de mondialisation des échanges et de développement de l'achat en ligne. Certains domaines font l'objet d'une vigilance particulière (jouets, articles de puériculture, appareils électriques et du domaine de l'hygiène beauté) et la surveillance d'ensemble nécessite une grande réactivité, notamment en cas d'alerte ou de crise.

- **La protection économique du consommateur :** chaque année, des enquêtes de secteur sont menées. En 2011, une action particulière a été menée sur les campagnes promotionnelles dans la grande distribution, qui a permis de relever des infractions relatives à l'indisponibilité des produits ou des fausses promotions, ainsi que sur la publicité sur le crédit à la consommation et l'assurance emprunteur.



- **La santé et la sécurité au travail :** en 2011, dans le cadre de la prévention des produits cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques (CMR), l'inspection du travail a examiné 197 plans de retrait et contrôlé 17 chantiers Amiante. Dans 143 entreprises, l'inspection du travail a vérifié que les Risques Psychosociaux avaient bien été pris en compte dans le document d'évaluation des risques professionnels et traités par les CHSCT le cas échéant.

- **L'effectivité du droit :** les durées maximales de travail et les temps de repos obligatoires ont été contrôlés dans 47 entreprises de secteurs aussi variés que l'hôtellerie, les transports, l'industrie agroalimentaire (8 procès verbaux ont été transmis au Parquet).

4.4. Prévenir les risques et gérer les crises

En 2011, le service interministériel de défense et de protection civile (SIDPC) et les services de la direction départementale des territoires (DDT), de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (UT DREAL) et de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé (ARS), ont intensifié leurs efforts en matière de prévention des risques naturels, technologiques, environnementaux et sanitaires. Ces différentes interventions se sont traduites notamment par les réalisations suivantes :

4.4.1. L'anticipation des risques

- **La relance de la planification opérationnelle** : le département de l'Oise compte 16 sites SEVESO seuil haut, plusieurs infrastructures de transports majeures (aéroport, autoroutes, ligne à grande vitesse, canalisations) et un risque naturel majeur, l'inondation. Outre ce nombre important de risques, la réécriture du nouveau plan ORSEC, la gestion de la vaccination grippale en 2010 et la mise en place du suivi des points d'importance vitale, nécessitent de planifier la mise à jour des 54 plans assurant la couverture des risques dans le département et de les tester lors de crises réelles ou d'exercices.
- 
- **Le suivi des points stratégiques** : l'Oise est concernée par sept points d'importance vitale (PIV). Quatre plans particuliers de protection réalisés par l'exploitant ont été approuvés en juillet 2011.
 - **Un accompagnement des communes** dans l'élaboration des plans communaux de sauvegarde a été mené (56 réunions avec les communes) pour analyser les risques, diffuser les documents utiles et rappeler la méthodologie. L'Union des maires de l'Oise a été associée à cette démarche.
 - **La prise en compte d'un nouveau domaine de compétence** : le suivi de l'aéroport de Beauvais Tillé au travers des comités opérationnels de sûreté (COS) et du suivi du comité local de sûreté (CLS).

4.4.2. La gestion de crise

Une politique ambitieuse d'exercices de sécurité civile a été poursuivie avec l'organisation de cinq exercices en 2011 pour maintenir un niveau opérationnel satisfaisant : alerte et activation du centre opérationnel départemental (COD) dans le cadre de simulations d'une action terroriste sur l'aéroport de Beauvais-Tillé, d'un accident de transport scolaire sur l'autoroute A1 à Ressons-sur-Matz avec risque radiologique, de la mise en oeuvre du plan particulier d'intervention de l'entrepôt DHL à Bresles (classé SEVESO seuil haut), d'un incendie à l'espace Europe de la préfecture de l'Oise. Fort de cette préparation, les services de l'Etat ont pu répondre efficacement aux sollicitations lors :

- **de l'inondation du Noyonnais** provoquée par le débordement de l'Oise du 7 au 17 janvier 2011. Cette inondation a bénéficié d'une logique d'anticipation systématique des effets de la crue et d'une étroite collaboration avec les élus par l'activation des plans communaux de sauvegarde (PCS)
- **du transit du train Castor** : la collaboration avec les grands opérateurs (SNCF) a été testée à l'occasion du passage d'un train transportant des déchets nucléaires dit "Castor" qui a donné lieu à l'activation du COD.

5^{ème} partie : LE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE, UNE PROTECTION ET UNE VALORISATION DES PATRIMOINES

5.1. Accompagner les agriculteurs au quotidien et sur le long terme

L'Etat accompagne l'agriculture dans son adaptation au nouveau contexte international et réglementaire et soutient les agriculteurs, aussi bien dans leur quotidien que face aux aléas, climatiques notamment.

- **Le soutien du monde agricole** : la présence des services de l'Etat au quotidien auprès des agriculteurs et des 3000 exploitations du département s'est traduite tout au long de l'année 2011 par l'instruction de 9585 dossiers d'aides financières pour un montant total de 131M€. 3013 dossiers ont été instruits pour le paiement des aides de la politique agricole commune pour un montant de 126 M€. ➤ 56% des dossiers de demande de paiement des aides communautaires ont été déclarés par les agriculteurs sur TéléPac, contre 46% en 2010.



- **La lutte contre la disparition des surfaces agricoles** a conduit, en mai 2011, à créer la commission départementale de la consommation des espaces agricoles qui réunit l'Etat, les collectivités locales, les propriétaires fonciers, les notaires et les associations environnementales. En statuant sur toute autorisation ou document d'urbanisme comportant une régression des surfaces agricoles, elle répond à l'objectif national du Grenelle de l'Environnement qui prévoit d'ici 2020 la réduction de 50% du rythme d'artificialisation des terres

agricoles. ➤ la CDCEA s'est réunie 7 fois à un rythme mensuel et a déjà statué sur des dossiers concernant 26 communes du département.

soutenir les agriculteurs en temps de crise

A la suite des difficultés climatiques du printemps 2011, le département de l'Oise, le plus impacté de Picardie, a été reconnu en état de calamité agricole.

➤ **telecalam**, nouvelle téléprocédure Internet du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, a permis aux agriculteurs de déclarer en ligne leur dossier de demande d'indemnisation. Elle a rencontré un vif succès car, sur les 514 dossiers reçus à la direction départementale des territoires, près de la moitié ont été télétransmis, ce qui a permis d'anticiper les paiements.

- une 1^{ère} avance de 98.000€ a été versée à 45 exploitants
- Au total, 83 bénéficiaires ont été indemnisés pour un montant de 241.000€

➤ L'opération "solidarité paille" : afin de fournir aux éleveurs un fourrage de substitution, les services de l'Etat, en lien avec la Chambre d'agriculture et la FDSEA, ont veillé à la bonne application des mesures prises pour le stockage, la sécurisation et le transport de la paille.

5.2. Agir pour un environnement de qualité

L'action de l'Etat en faveur de l'environnement est plurielle et vise à la fois la préservation de la qualité de l'eau, de l'air, la prévention du bruit, la gestion durable des ressources naturelles ou la maîtrise du développement des territoires.

A travers, entre autres, 256 arrêtés pris par le Préfet dans le domaine de l'environnement, de l'eau, de la pêche, de la chasse, de la forêt et du bruit, les services de l'Etat se sont attachés à :

- **Préserver l'eau et les milieux aquatiques** : la direction départementale des territoires assure la police de l'eau sur tous les cours d'eau non domaniaux, ainsi que la police de la pêche. Elle met en œuvre à ce titre les directives européennes comme la directive Nitrates ou la directive-cadre sur l'eau. ➤ 5 arrêtés sécheresse ont été pris en raison de conditions climatiques exceptionnelles.



- **Préserver la biodiversité** : le réseau de sites écologiques Natura 2000, qui a pour objectif de préserver la diversité biologique et de valoriser le patrimoine naturel des territoires, est achevé dans l'Oise. ➤ Il comporte 14 sites d'importance communautaire représentant environ 36.000 hectares, c'est-à-dire 6% du territoire.

i deux instances au service de l'environnement

➤ Le CODERST* (134 dossiers examinés) émet un avis sur les projets liés aux installations classées, au traitement des déchets, à la protection de la qualité de l'air, à la police de l'eau ou aux risques sanitaires.

* Le conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques

➤ La CDNPS* (39 dossiers examinés) émet un avis sur les projets d'actes réglementaires et individuels portant notamment sur les réserves naturelles, les biotopes, la faune, la flore et les parcs éoliens.

* La commission départementale de la nature, des paysages et des sites.

- **Réduire la gêne sonore** : le plan de gêne sonore de l'aéroport de Beauvais Tillé a été approuvé en 2011. Ce plan détermine la gêne réelle subie autour de l'aéroport et détermine les zones de bruit à l'intérieur desquelles les riverains peuvent prétendre à une aide financière pour la réalisation de travaux d'insonorisation.
- **Développer la planification** : l'Etat incite vivement les communes à poursuivre la réalisation de documents d'urbanisme leur permettant d'organiser et maîtriser le développement sur leur territoire. ➤ 478 documents d'urbanisme ont été approuvés dans l'Oise, couvrant plus de 2/3 du territoire et 91% de la population.
- **Soutenir la maîtrise de l'énergie** : le Préfet a réuni les professionnels de la construction et des décideurs des collectivités locales en octobre 2011 autour de la nouvelle réglementation thermique qui doit permettre de diviser par trois la consommation d'énergie des bâtiments neufs.



5.3. Valoriser et faire connaître le patrimoine culturel, accompagner la création artistique

L'action des services de l'Etat dans le domaine culturel vise non seulement à protéger et mettre en valeur le patrimoine, mais également à soutenir la création artistique, à éduquer et à transmettre.

5.3.3. Valoriser le patrimoine

- **Le patrimoine archéologique** : l'Oise reste le premier département picard sur le plan des dossiers instruits en matière d'archéologie préventive avec 858 dossiers (821 en 2010), dont la fouille sur le site de la place du Jeu de Paume à Beauvais (emprise de 22.600m²) et le chantier du canal Seine-Nord-Europe qui est le plus important chantier d'Europe.
- **Le patrimoine monumental** : la direction régionale des affaires culturelles a assuré le subventionnement des travaux de restauration engagés et poursuivis en 2011 notamment pour le domaine de Chantilly et la cathédrale de Beauvais. Les chantiers concernant les autres monuments historiques se sont poursuivis à un rythme soutenu, pour un montant de 8,5M€.
- **Le patrimoine muséographique** : l'année 2011 est marquée notamment par la réouverture du musée d'archéologie de l'Oise à Vendeuil-Caply, des avancées significatives dans la rénovation du musée départemental de l'Oise à Beauvais ou le démarrage du chantier muséographique au musée d'art et d'archéologie de Senlis.



5.3.4. Accompagner la création artistique et culturelle



Cet accompagnement s'exerce à la fois dans le domaine théâtral et musical, celui des arts plastiques, du livre et du cinéma. A titre d'exemple, la DRAC a orienté son soutien vers le Conservatoire à rayonnement départemental de Beauvais pour 126.533€, ainsi que vers le Théâtre Impérial de Compiègne pour 210.000€. Les aides apportées au livre et à la lecture s'élèvent à 762.212€ en 2011 (en nette progression par rapport à 2010 et 2009).

5.3.5. Diffuser les savoirs

- **Eduquer dans le domaine artistique et culturel** : il s'agit d'une priorité du ministère de la Culture. Dans ce cadre, le partenariat avec les villes de Beauvais, Creil et Clermont, ainsi qu'avec le Conseil général, s'est activement poursuivi à travers trois contrats locaux d'éducation artistique et du contrat départemental de développement culturel.



- **Faire accéder à la culture des publics spécifiques**

- 9 actions ont été soutenues dans les trois établissements pénitentiaires de l'Oise, le quartier des mineurs de Liancourt et le centre éducatif ouvert de Beauvais ;
- 9 projets ont été soutenus dans le cadre de la convention régionale culture/santé
- une aide a été apportée à l'association "Grandir ensemble" contre l'illettrisme
- ont été notamment soutenus dans le cadre de la **politique de la ville** des projets développant l'éducation artistique et culturelle, favorisant l'accès aux pratiques cinématographiques ou luttant contre l'illettrisme. A cet égard, l'opération "Les portes du temps" propose à des enfants, adolescents et des familles issus de zones prioritaires, urbaines comme rurales, une offre culturelle d'excellence sur les sites des châteaux de Compiègne et Pierrefonds.

- **Préserver la mémoire combattante:** le service départemental de l'office national des anciens combattants et victimes de guerre travaille notamment sur l'apprentissage par les jeunes du département de l'exercice de la citoyenneté. En particulier et au-delà de la participation aux cérémonies commémoratives, un parcours civique, des rencontres avec des anciens combattants et l'exercice de la fonction de porte drapeau permettent à des jeunes collégiens de comprendre le sens profond des cérémonies patriotiques. Trois collèges de l'Oise participent à cette initiative



- **Numériser le patrimoine culturel :** le plan régional de numérisation répond à la fois aux besoins du grand public et des professionnels. Les actions réalisées pour un montant de 71.500€ concernent les Archives de l'Oise et la Bibliothèque de Compiègne.